



Extrait du Procès-Verbal
ou copie de résolution

MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE

A la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville tenue le 7 juin 2021 par vidéoconférence et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes :

Membres du conseil :	Julie Pressé	mairesse
	Marc Lemay	conseiller
	Michel Fortier	conseiller
	Éric Guillot	conseiller
	Sébastien Laplante	conseiller
	James Kingston	conseiller
Absence :	Yannick Pressé	conseiller

Et tous formant quorum.

Assiste également à cette séance : Annie Jacques, directrice générale

Adoption du second projet de règlement # 2021-04-181 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2013-09-090

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville a adhéré, le 1er janvier 2019, au service d'inspection régional offert par la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les usages conditionnels de la municipalité de Fortierville est en vigueur depuis le 9 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Fortierville peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement sur les usages conditionnels afin d'harmoniser le coût d'une demande suite à l'adhésion au service d'inspection régional;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 6 avril 2021 par M. Michel Fortier;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par un avis public;

CONSIDÉRANT QU'un avis annonçant la tenue de la consultation écrite a été publié le 7 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la période de consultation par écrit s'est déroulée du 3 mai au 17 mai 2021;

RÉSOLUTION # 179-06-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Fortierville adopte le second projet de règlement # 2021-04-181 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2013-09-090.

Article 1

Modification de l'article 30

L'article 30 est modifié par le remplacement, au 1er alinéa, du texte «75 \$» par le texte suivant : «150 \$».

Article 2

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées dans la Loi.

(ADOPTE)

Copie certifiée conforme
Donné à Fortierville, ce 8 juin 2021



Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière